

5A

Société à responsabilité limitée

Au capital de 15 435 euros

Siège social : 565 avenue de la Corniche 17940 Rivedoux-Plage

SIREN 421 061 805

RCS LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026

Le onze mai deux mille vingt six

Au siège social, à 16 h

Les associés de la Société 5A, société à responsabilité limitée au capital de 15 435 euros divisé en 1 029 parts sociales, se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle sur convocation régulière de la gérance au siège social.

Les associés sont présents ou représentés à l'assemblée :

- **Monsieur ANNE Jean-Louis**, demeurant 565 Avenue de la Corniche 17940 RIVEDOUX PLAGE, propriétaire de 629 parts sociales,
- **La société AYLITE**, dont le siège social est situé 565 Avenue de la Corniche 17940 RIVEDOUX-PLAGE, propriétaire de 350 parts sociales,
- **Madame BONPAIX Emily**, demeurant 16 route de la Flotte 17410 SAINT MARTIN DE RÉ, propriétaire de 25 parts sociales,
- **Madame BREMAUD Charlotte**, demeurant 3 Chemin du Hardas 49610 LES GARENNES SUR LOIRE, propriétaire de 25 parts sociales

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer sur toutes questions à l'ordre du jour.

Monsieur ANNE Jean-Louis, gérant de la Société, préside la réunion.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Les comptes annuels et l'inventaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Le texte des projets de résolutions,
- Les justificatifs de la convocation de l'assemblée.

Elle rappelle que les comptes annuels et le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés dans les délais légaux, de même qu'ils ont été tenus à leur disposition au siège social avec l'inventaire et qu'ainsi, les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle alors que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 et quitus à la gérance.
- Affectation du résultat.
- Déclaration concernant les dividendes.
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.
- Commissariat aux comptes
- Pouvoir.

Il est ensuite donné lecture des comptes annuels de l'exercice écoulé présentés selon les formes et les méthodes d'évaluation conformes à la réglementation en vigueur.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met au voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, approuve les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2025 qui se soldent par un bénéfice de 18 847 euros.

Elle approuve en outre les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence de cette approbation, l'assemblée donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a supporté aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 18 847 euros au compte report à nouveau qui s'élèvera à 76 424 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée reconnaît expressément que conformément à la loi, la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois premiers exercices sociaux de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et constaté par le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve les conventions qui y sont relatées.

Chaque convention ayant été mise aux voix séparément et approuvées à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

Sixième résolution

Les associés constatent en tant que de besoin que les montants atteints par la Société en matière de chiffre d'affaires, de total de bilan et d'effectif du personnel, ne rendent pas obligatoire la nomination d'un commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée mandate tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de l'accomplissement des formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Après lecture, tous les associés présents ont signé le présent procès-verbal.

La société AYLITE

Représentée par Jean-Louis ANNE

Charlotte BREMAUD

Bremaud

BONPAIX Emily



ANNE Jean-Louis





Expertise comptable

Audit

Social & RH

Gestion

Juridique & fiscal

Conseil

COMPTES ANNUELS

steco.fr

SARL 5A

565 AVENUE DE LA CORNICHE

17940 RIVEDOUX PLAGE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

>> ATTESTATION <<	1
Attestation de présentation des comptes	2
>> COMPTES ANNUELS <<	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de Résultat 1/2	6
Compte de Résultat 2/2	7
>> ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS <<	8
Annexe - 2025	9
>> DOCUMENTS D'ANALYSE <<	10
Soldes Intermédiaires de Gestion	11
>> INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES <<	12
Détail de l'Actif	13
Détail du Passif	14
Détail du Compte de Résultat	15
>> DOCUMENTS FISCAUX <<	16

ATTESTATION

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SARL 5A relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	558 237 euros
Chiffre d'affaires :	0 euros
Résultat net comptable :	18 847 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LAGORD
Le 13/04/2026

Pour STECO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Démosthène".

Démosthène SIMONNEAU
Expert-Comptable

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)				
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	553 876		553 876	575 140
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	4 361		4 361	3 709
	Total de l'actif circulant (IV)	558 237		558 237	578 850
	Frais d'émission des emprunts (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	558 237		558 237	578 850
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an			553 876	575 140

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 15 435)	15 435	15 435
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	136 555	136 555
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 545	1 545
	Réserves statutaires ou contractuelles	122	122
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	300 035	350 035
	Report à nouveau	57 577	30 081
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	18 847	27 496
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	530 116	561 269
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	9 600	6 194
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 540	1 140
	Dettes fiscales et sociales	14 261	9 526
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	720	720
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	28 121	17 580
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	558 237	578 850
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	18 847,21	27 495,57
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	28 121	17 580
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			3 823	1 099
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation				3 823	1 099
RESULTAT D'EXPLOITATION				(3 823)	(1 099)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(3 823)	(1 099)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		25 997	32 367
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
Total des produits financiers			25 997	32 367
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			25 997	32 367
RESULTAT COURANT avant impôts			22 173	31 268
	Produits exceptionnels			1 080
	Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				1 080
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			3 326	4 852
Total des produits			25 997	33 447
Total des charges			7 149	5 951
RESULTAT DE L'EXERCICE			18 847	27 496
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Règles et Méthodes Comptables

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 558 237 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 25 997 euros et un total charges de 7 149 euros, dégageant ainsi un résultat de 18 847 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés de l'Autorité des Normes Comptables.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

APPLICATION DU REGLEMENT ANC N°2022-06

L'incidence de l'application du règlement ANC n°2022-06 sur les comptes annuels ci-dessous est le suivant :

- Les transferts de charges ont été reclassés en autres produits d'exploitation ou en minoration des comptes de charges ;
- Reclassement des produits et charges exceptionnels en produits et charges d'exploitation
- La dotation pour risque comptabilisée initialement en charge exceptionnelle a été reprise en produit exploitation.

Engagements financiers : néant

- Engagements à l'égard des entreprises liées ou associées : néant

- Montant des avances et crédits accordés à certains dirigeants : néant.

L' SARL 5A répond à la définition de micro-entreprise et est donc dispensée d'annexe légale.

DOCUMENTS D'ANALYSE

Soldes Intermédiaires de Gestion

Règlement ANC 2022-06

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)						
MARGES (Commerciale + Production)						
- Achats non stockés (c)						
- Autres charges externes (c)	3 823		1 099		2 272	
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	3 823		1 099		2 272	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	(3 823)		(1 099)		(2 272)	
+ Subventions						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes						
- Salaires						
- Cotisations sociales						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(3 823)		(1 099)		(2 272)	
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Pds des cessions d'immos incorp. et corp.						
+ Autres produits de gestion courante						
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat						
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions						
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées						
- Autres charges de gestion courante						
RÉSULTAT EXPLOITATION	(3 823)		(1 099)		(2 272)	
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	25 997		32 367		30 606	
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	22 173		31 268		28 334	
Produits exceptionnels			1 080			
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			1 080			
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	3 326		4 852		3 054	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	18 847		27 496		25 280	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET						
TOTAL IV - Actif Circulant NET	558 237	100,00	578 850	100,00	(20 612)	-3,56
Autres créances	553 876	99,22	575 140	99,36	(21 264)	-3,70
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	1 526	0,27			1 526	
45100000 COMPTE COURANT AYLITE	526 354	94,29	542 774	93,77	(16 420)	-3,03
45587000 INTERETS COURUS C/C	25 997	4,66	32 367	5,59	(6 370)	-19,68
Disponibilités	4 361	0,78	3 709	0,64	652	17,58
51220000 CREDIT AGRICOLE	4 361	0,78	3 709	0,64	652	17,58
TOTAL DU BILAN ACTIF	558 237	100,00	578 850	100,00	(20 612)	-3,56

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	530 116	94,96	561 269	96,96	(31 153)	-5,55
Capital Social ou individuel	15 435	2,76	15 435	2,67		
10131000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	15 435	2,76	15 435	2,67		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	136 555	24,46	136 555	23,59		
10410000 PRIMES D'EMISSION	136 555	24,46	136 555	23,59		
Réserve légale	1 545	0,28	1 545	0,27		
10610000 RESERVE LEGALE	1 545	0,28	1 545	0,27		
Réserves statutaires ou contractuelles	122	0,02	122	0,02		
10620000 RESERVES INDISPONIBLES	122	0,02	122	0,02		
Autres réserves	300 035	53,75	350 035	60,47	(50 000)	-14,28
10680000 AUTRES RESERVES	300 035	53,75	350 035	60,47	(50 000)	-14,28
Report à nouveau	57 577	10,31	30 081	5,20	27 496	91,40
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	57 577	10,31	30 081	5,20	27 496	91,40
Résultat de l'exercice	18 847	3,38	27 496	4,75	(8 648)	-31,45
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	28 121	5,04	17 580	3,04	10 541	59,96
Emprunts et dettes financières divers	9 600	1,72	6 194	1,07	3 406	54,99
45510000 COMPTE COURANT JL ANNE	2 147	0,38	752	0,13	1 395	185,33
45520000 COMPTES COURANT EMILY BONPAIX	3 727	0,67	2 721	0,47	1 006	36,97
45530000 COMPTE COURANT CHARLOTTE BREMAUD	3 727	0,67	2 721	0,47	1 006	36,97
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 540	0,63	1 140	0,20	2 399	210,45
040C Collectif fournisseurs créditeurs	2 399	0,43			2 399	
40200000 FOURNISSEURS FRAIS GENERAUX	360	0,06	360	0,06		
40810000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	780	0,14	780	0,13		
Dettes fiscales et sociales	14 261	2,55	9 526	1,65	4 735	49,70
44230000 PRELEVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE	9 587	1,72			9 587	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES			4 852	0,84	(4 852)	-100,00
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR BIENS & SERVICES	4 401	0,79	4 401	0,76		
44571100 TVA COLLECTEE A REGULARISER	273	0,05	273	0,05		
Autres dettes	720	0,13	720	0,12		
46720000 SARL ILEDERE	720	0,13	720	0,12		
TOTAL DU BILAN PASSIF	558 237	100,00	578 850	100,00	(20 612)	-3,56

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires						
Total des charges d'exploitation		3 823		1 099	2 724	247,85
Autres achats et charges externes		3 823		1 099	2 724	247,85
62262000 HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE		780		780		
62263000 HONORAIRES JURIDIQUES		2 623			2 623	
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX		45		119	(75)	-62,55
62700000 SERVICES BANCAIRES		375		200	175	87,73
Résultat d'exploitation		(3 823)		(1 099)	(2 724)	-247,85
Total des produits financiers		25 997		32 367	(6 370)	-19,68
Autres intérêts et produits assimilés		25 997		32 367	(6 370)	-19,68
76380000 REVENUS DES CREANCES		25 997		32 367	(6 370)	-19,68
Total des charges financières						
Résultat financier		25 997		32 367	(6 370)	-19,68
Résultat courant avant impôts		22 173		31 268	(9 094)	-29,09
Produits exceptionnels				1 080	(1 080)	-100,00
Produits exceptionnels				1 080	(1 080)	-100,00
77200000 PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS				1 080	(1 080)	-100,00
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel				1 080	(1 080)	-100,00
Impôts sur les bénéfices		3 326		4 852	(1 526)	-31,45
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		3 326		4 852	(1 526)	-31,45
Résultat de l'exercice		18 847		27 496	(8 648)	-31,45

DOCUMENTS FISCAUX

Désignation de l'entreprise : SARL 5A			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12		
Adresse de l'entreprise : 565 AVENUE DE LA CORNICHE 17940 RIVEDOUX PLAGE			Durée de l'exercice précédent *		12		
Numéro SIRET * 42106180500022					Néant ☐ *		
			Exercice N, clos le, 31122025		N-1 31122024		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
					Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW			
		Participations	CS	CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
		TO TAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	553 876	553 876	575 140
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	4 361	4 361	3 709	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TO TAL (III)		CJ	CK	558 237	558 237	578 850
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	558 237	558 237	578 850
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété: *		Stocks :		Créances :			
Immobilisations :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL 5A			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :15 435.....)	DA	15 435	15 435
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	136 555	136 555
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 545	1 545
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	122	122
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	300 035	350 035
	Report à nouveau	DH	57 577	30 081
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 847	27 496
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	530 116	561 269
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 600	6 194
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 540	1 140
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 261	9 526
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	720	720
Compte régul.	EB			
TO TAL (IV)	EC	28 121	17 580	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	558 237	578 850	
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	28 121	17 580
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SARL 5A							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
		FJ		FK		FL			
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1			
Autres produits (1) (11)					FQ				
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 823	1 099	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX			
	Salaires et traitements *					FY			
	Cotisations sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
							GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1			
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 823	1 099
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(3 823)	(1 099)
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	25 997	32 367	
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
	Total des produits financiers (V)					GP	25 997	32 367	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	25 997	32 367	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	22 173	31 268	

Désignation de l'entreprise SARL 5A		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 080
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 080
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 326 4 852
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	25 997 33 447
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 149 5 951
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	18 847 27 496
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
A8			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
dont cotisations facultatives Madelin A10			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL 5A**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG		ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL		ØM			

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 5A

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL 5A										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		ØP		ØQ		ØR		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SARL 5A							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 5A										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 526	1 526					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	552 350	552 350					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS							
TOTAUX			VT	553 876	553 876	VU		VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
				VF	25 997						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 540	3 540							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 674	4 674						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 587	9 587						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	9 600	9 600							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	720	720							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	28 121	28 121	VZ						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	9 600	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SARL 5A						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025				
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	18 847		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	3 326		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			XR		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I	WR	22 173		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV	
											WH	
											WP	
											WW	
											XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ	
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										ZY	
	Majoration d'amortissement *										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		XF	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB			
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		XG	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)	YD				
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI	22 173		XJ			
{ déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	22 173		XO	0		

Désignation de l'entreprise SARL 5A		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 5A										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	30 081	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	27 496			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	50 000			ZE	50 000				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	107 577			TOTAL II	ZH	107 577			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	3 448		899			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	375		200			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	3 823		1 099			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW					
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS			9Z					
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *				ØB						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	4,55	%	5,75	%		
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ		
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ		
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR		
	Revenu brut social (si le montant est négatif)								JS		
	Revenu brut social (si le montant est positif)								JT		

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL 5A						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩				
			19%	15% ou 12,80%	0%	⑪	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							
			(A)	{ B }	(C)		
				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL 5A**Néant ☐*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL 5A**Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 5A					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 5A		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	3 823	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	3 823	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(3 823)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

11

(1)

Néant

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

42106180500022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 5A

ADRESSE (voie)

565 AVENUE DE LA CORNICHE

CODE POSTAL

17940

VILLE

RIVEDOUX PLAGE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	350
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	629
Totalisation	P5	2	Totalisation	P6	979

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

AYLITE

N° SIREN (si société établie en France)

341915320

% de détention

35,75

Nb de parts ou actions

350

Adresse : N°

565

Voie

AVENUE DE LA CORNICHE

Code postal

17940

Commune

RIVEDOUX PLAGE

Pays

FRANCE

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

ANNE

Prénom(s)

JEAN LOUIS

Nom d'usage% de détention

64,25

Nb de parts ou actions

629

Naissance : Date

02101948

N° département

17

Commune

SAINTES

Pays

FRANCE

Adresse : N°

565

Voie

AVENUE DE LA CORNICHE

Code postal

17940

Commune

RIVEDOUX PLAGE

Pays

FRANCE

Titre (2)Nom de famillePrénom(s)

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance : DateN° départementCommunePays

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 42106180500022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 5A

ADRESSE (voie) 565 AVENUE DE LA CORNICHE

CODE POSTAL 17940 VILLE RIVEDOUX PLAGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Désignation de la société						Adresse du siège social						
SARL 5A												
SIRET						42106180500022						
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement						
565 AVENUE DE LA CORNICHE												
17940 RIVEDOUX PLAGE												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B ACTIVITÉ												
Activités exercées				RESTAURATION BRASSERIE CAFE BA				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		22 173		Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values												
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)				
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A		☐		
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐												
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)												
Base d'imposition				Chiffre d'affaires				Taux d'imposition				
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (notice n°2065-SD)												
Base d'imposition				Taux d'imposition								
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE												
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		ComptabiliteExpert				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S						Nom et adresse du conseil :						
STECO Lagord François Hennebique						5 rue 17140 LAGORD Tél : 05 46 67 27 22						
Identité du déclarant :												
Date :						Lieu : MARSILLY						
Qualité et nom du signataire : GERANT												
Signature :						ANNE JEAN-LOUIS						
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐		prestataire :								

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUIITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL 5A**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025 , montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL 5A	42106180500022	5610A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
565 AVENUE DE LA CORNICHE		
17940 RIVEDOUX PLAGE		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	22 173
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	22 173
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	22 173

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Nos bureaux

toujours plus proches de vous



17 - Charente-Maritime

Châtelailon-Plage

05 46 56 07 95
chatelaillon@steco.fr

La Flotte en Ré

05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr

La Rochelle - Lagord

05 46 67 27 22
lagord@steco.fr

Rochefort

05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr

33 - Gironde

Bordeaux - Gradignan

05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr

49 - Maine-et-Loire

Cholet

02 41 58 63 20
cholet@steco.fr

75 - Paris

Paris

01 43 27 10 01
paris@steco.fr

79 - Deux-Sèvres

Niort

05 49 88 72 79
niort@steco.fr

85 - Vendée

Fontenay-le-Comte

02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr

Les Herbiers

02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr

86 - Vienne

Poitiers Nord

05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr

Poitiers Sud

05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr

steco.fr

